AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (22)ItemJean-Baptiste André Godin à Henri Catineau, 12 octobre 1881

Jean-Baptiste André Godin à Henri Catineau, 12 octobre 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)
Collation4 p. (42r, 43r, 44v, 45r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henri Catineau, 12 octobre 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50565

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Date de rédaction12 octobre 1881

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

DestinataireCatineau, Henri (1813-1884)

Lieu de destination107, boulevard de Blossac, Châtellerault (Vienne)

Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméCatineau a écrit à Godin le 10 septembre 1881 sur le capital nécessaire à la construction d'habitations unitaires. Le capital doit remplir ses devoirs à l'égard des travailleurs, lui répond Godin : « Un Familistère sans association avec l'industrie n'a guère de raison d'être ». Il lui indique que, suivant le bilan de l'association à paraître dans le journal *Le Devoir*, le rendement de la partie locative du Familistère a été de 80 000 F, soit plus de 5 %. Godin pense que si l'État construisait des habitations unitaires pour ses ouvriers, il devrait également financer leur protection sociale et la fondation d'écoles comme il le fait pour les communes. Godin explique que le Familistère prélève sur ses bénéfices pour remplir son devoir social, mais il estime que l'État devrait en prendre une part à sa charge : « L'association du Familistère est écrasée d'impôts et l'État ne lui rend rien. »

NotesDans une lettre du 18 septembre 1881 conservée dans les archives du Familistère (ARCH-FAM-2021-0-0297), Henri Catineau s'adresse à Godin après la lecture dans *Le Devoir* de la conférence que ce dernier a donnée à Lausanne le 2 septembre 1881 pour l'aider à formuler des arguments en faveur de la construction d'habitations unitaires pour les ouvriers des manufactures d'armes de Châtellerault.

SupportLa signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Familistère, Habitations, Impôts

Personnes citées<u>Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail</u>

Œuvres citées« Nouvelles du Familistère : Assemblée générale ordinaire », *Le Devoir*, t. 5, n° 162, 16 octobre 1881, p. 657-660. [En ligne :

https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.5/0660/60/860/0/0, consulté le 17 juillet 2023]

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 26/08/2024

Juine, Familistain 19 gos 4 Cher Mooning. be m'ai him repander plus tot a white letter de 14 per par lagreelle rous m'exprises whe embarras a Elegand The capitat, pour sui programme fonder des habitations unitaires grès de mos grands établissements d'insumée. Certainiment cette signantité existe en si la thiorie ses habitations unitaine est chose necessaire à faire, il me garait encore plus inorspensable de sien prenetter le capitat des devairs que il a o remetter à l'équed des classes ouvrieres. cin Fancistate dans assertion are & inousthic in a griere he had some Têtre, car ce qu'il pade plus urgens : à réaliser dans le société moderne, c'es to droit ou margallow à l'integralate des profits graduit per now travail et la A Cotingue.

recommaissime du droit des masses à la protection tociale frances les assurances destinées à les garantit contre la misère. Ces asserances derrant représentes le concours que les farces materelles apportent elles - manes à la placuetion. Ce sera seulement après que les idees sevent entries de le sentiment public et sans la pratique sociale que les populations d'élèveront au santiment to Freministration de Es habitation willaine Quest qu'il en soit rour france, voir dans le bilan de l'Ossociation du Fami. listor (que un contenir le prechain Nº du Devoir Jane le imperment de la partie locative et commiscale su Turnisistère séharde de la partie accustible des usines l'élève cette année à inversor. Is no fut Le Familiotère donne donc un produ De gelier de 5 %.

45 me de la justice. Car dans les charges qui un combent à notre abbociation pour assurer la montralité entre tous ses membres, il est une forte part-qui derrait revenir à la société soute entière L'orsociation du Familiotère est cosasée d'impots es l'état ne lui rend hien . Croyez - moi, ther Monsteins